

Conseil de la métropole du 6 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
22 novembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Hosny TRABELSI

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 6 décembre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, M.J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme C. BRUBAN, M. M. COATANEA, Mme M-L. GARNIER, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

C 2019-12-242 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Elaboration du Projet Alimentaire Métropolitain - Validation des premiers éléments de la co-construction et poursuite du processus

La rapporteure, Mme Nathalie CHALINE
donne lecture du rapport suivant

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Elaboration du Projet Alimentaire Métropolitain -
Validation des premiers éléments de la co-construction et poursuite du processus**

EXPOSE DES MOTIFS

1. Le contexte de l'élaboration du Projet Alimentaire Métropolitain

Le Conseil de métropole a délibéré le 1^{er} février 2019 pour approuver l'engagement de Brest métropole dans l'élaboration d'un projet alimentaire.

Le Projet Alimentaire Territorial, initié par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, est une démarche de territoire, collective, qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation, autour d'enjeux tels que justice sociale dans l'accès à l'alimentation, éducation alimentaire de la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement des circuits courts ...

Pour Brest métropole, cette démarche a été concomitante à sa candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation, porté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en partenariat avec le ministère des solidarités et de la santé, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Engagée, avec les acteurs du territoire, dans de nombreuses actions pour une alimentation saine et durable, Brest métropole a déposé le projet « **senourrir@brestmetropole #solidarité #coopération #proximité** ».

Ce projet a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets 2018-2019 du PNA annoncés par le Directeur Général de l'Alimentation le 26 février 2019. Une enveloppe de 50 000 € a été apportée par l'Etat pour accompagner la démarche de Brest métropole.

L'objectif unique du projet est d'élaborer une stratégie alimentaire se traduisant par un Projet Alimentaire Métropolitain avec des approches originales conformes à l'identité et à l'expérience du territoire :

- Forte intégration de la stratégie avec les partenaires publics travaillant sur l'alimentation, à savoir Pays de Brest, Pays du Centre Ouest Bretagne, Département du Finistère, Région Bretagne ;
- Accent mis sur les relations ville campagne dans une optique qui n'oppose pas l'une à l'autre ;
- Effort sur une participation citoyenne multiforme visant à déployer toute la gamme de pratiques utiles (événements, action dans les quartiers, outils numériques, études-actions ...)

- Déploiement d'usages innovants du numérique, à des fins de participation citoyenne mais aussi à tous les usages facilitant la reterritorialisation du système alimentaire ;
- Attention affirmée à l'équité sociale dans l'accès à l'alimentation, Brest métropole comprenant des quartiers prioritaires où se décline le Contrat de ville. L'alimentation peut d'ailleurs résonner avec plusieurs des objectifs de sa feuille de route (implication et participation de tou.te.s, parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ...)
- Sensibilité prononcée des habitants aux impacts environnementaux et climatiques de la chaîne alimentaire. Cette dimension est d'ailleurs prise en compte dans le Plan climat que la métropole vient de réviser.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du Projet Alimentaire Métropolitain est le suivant :

- Janvier à août 2019 : phase 1 - diagnostics et mise en mouvement des acteurs
- Mars à septembre 2019 : phase 2 - préparation des outils
- Juin à novembre 2019 : phase 3 - Co-construction de la stratégie
- Novembre 2019 à septembre 2020 : phase 4 - formalisation de la stratégie et du plan d'actions

2. La gouvernance du processus d'élaboration du Projet Alimentaire Métropolitain

Elle est fondée sur 3 niveaux.

Le premier niveau est celui de la représentation institutionnelle, avec le groupe de coordination qui regroupe des élus de la métropole et des communes qui la composent, en charge du développement économique, des finances, de l'urbanisme, des politiques européennes et contractuelles, de la gestion durable des déchets, de l'emploi – insertion, du numérique, de l'économie sociale et solidaire et du développement durable, de la politique de la ville et du contrat de ville, du logement social, de la politique éducative locale ...

Afin d'assurer la cohérence de la démarche de Brest métropole avec celles portées par les autres partenaires publics, un groupe élargi est créé qui associe la Région Bretagne, le Département du Finistère, les Pays de Brest et du Centre Ouest Bretagne, ainsi que l'Etat (DRAAF et ADEME).

La gouvernance institutionnelle s'appuie sur les expertises techniques des différents services de la métropole intervenant sur les segments concernés par l'élaboration du Projet : développement économique, aménagement et planification urbaine, développement social urbain, écologie urbaine, déchets, mission développement durable ... et des représentants des services des communes concernés : restauration scolaire, CCAS, petite enfance ...

Enfin un groupe partenarial est créé : le groupe des Formulateurs. Composé de représentants de l'ensemble des acteurs ou parties intéressées, selon leur lien avec les questions alimentaires : représentants des consommateurs, associations d'aide alimentaire, associations de quartier, acteurs de la formation et de la recherche, producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, société civile organisée (conseil de développement et commissions consultatives de quartier) ... il a vocation à accompagner la métropole tout au long du processus d'élaboration du Projet Alimentaire Métropolitain.

Pour associer largement tous les publics à la co-construction du projet, le principe retenu est d'aller chercher les acteurs où ils se trouvent : pas de création d'instances de participation spécifiques au Projet alimentaire, mais parler et faire parler du projet dans des lieux et temps déjà organisés.

3. Quelques éléments de diagnostic

Une métropole essentiellement urbaine adossée à un Pays plus rural :

Le profil spécifique de la métropole de Brest, concentrée sur 8 communes, induit des enjeux spécifiques. En particulier les enjeux relevant de la production agricole devront être traités en coordination avec d'autres territoires, en premier lieu le Pays de Brest.

Une pratique des coopérations territoriales :

Le contrat de réciprocité signé entre Brest métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB), tout comme le partenariat entre la métropole et le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), attestent de la volonté d'innovation et d'expérimentation territoriale des différentes collectivités engagées dans ces démarches. Ces coopérations sont aussi garantes de liens renforcés et plus équilibrés entre des pôles urbains consommateurs de denrées alimentaires et des bassins agro-alimentaires ruraux, littoraux péri-urbains producteurs et transformateurs de ces denrées. L'articulation entre espaces à dominante urbaine et espaces à dominante rurale est un sujet d'actualité au niveau national. Les observateurs du développement des PAT observent que la multiplication des projets peut conduire à opposer ville et campagne au lieu de favoriser leurs relations. Le projet porté par Brest métropole est donc « attendu » nationalement pour expérimenter des interactions innovantes entre ville et campagne.

Eléments sur la production alimentaire :

Notre métropole est au cœur d'une zone fortement marquée par l'agriculture de filières et les industries associées. Celle-ci présente la particularité de concerner plusieurs produits, au contraire de zones ultraspecialisées (comme Lamballe pour le porc ou l'Ille et Vilaine pour le lait). Nous disposons donc potentiellement, à proximité, d'une vaste gamme de produits alimentaires, avec une présence affirmée de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Eléments sur la consommation :

La consommation alimentaire des ménages de la Métropole est estimée à environ 750 millions d'euros par an. Les autres consommateurs du Pays ont un montant de dépenses alimentaires à peu près équivalent, mais avec une répartition par produit légèrement différente. Un déplacement de la consommation alimentaire de 1% vers des produits issus du territoire du Pays représente environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel supplémentaire pour les acteurs économiques locaux.

La place de l'autoconsommation :

Un des leviers permettant de réduire les inégalités d'accès à l'alimentation est de favoriser l'autoconsommation, qui s'accompagne aussi d'une attention plus soutenue à la qualité des aliments. Ainsi Brest Métropole mène un projet de développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain de Bellevue et de Recouvrance. Ce projet doit être considéré comme une des facettes du Projet Alimentaire Métropolitain.

Actuellement 1% des espaces verts de Brest métropole sont déjà dédiés à des jardins partagés. Ce taux pourrait augmenter à l'avenir grâce aux projets de la métropole et à la forte mobilisation du tissu associatif local.

4. Les étapes de la co-construction

Forte de son expérience en matière de consultation citoyenne et de l'existence "d'événements alimentaires" populaires, Brest métropole a souhaité innover en associant les acteurs externes (citoyens, entreprises, associations ...) à la co-construction de la stratégie alimentaire et du plan d'actions. Des outils, adaptés au public visé, ont été mis en place pour s'assurer d'un débat de qualité et créatif sur la question alimentaire, avec le soutien d'un organisme indépendant de formation, d'accompagnement et de sensibilisation sur les différentes thématiques liées à l'alimentation (consommation, métiers, goût, gaspillage alimentaire, santé ...), l'association « Aux Gouts du Jour ».

Les temps, évènements et outils dédiés ont été les suivants :

- 28 mai : Ateliers de coproduction lors de la réunion plénière de la coordination des associations d'aide alimentaire
- 5 juin : Préfiguration d'un réseau autour des problématiques de restauration collective (communes, CHRU ...)
- mai-juin : Enquête sur les lieux d'approvisionnement notamment marchés plein vent
- 7 juillet : Pique-nique insolite aux Capucins (consultation Mieux manger c'est quoi pour vous ?)
- 17 sept - 15 octobre : Mise en ligne d'une consultation citoyenne sur le site jeparticipe.brest.fr
- 5 octobre : 40 ans du marché bio de Kerinou (présentation du Projet alimentaire métropolitain, stand Projet alimentaire / promotion enquête)
- 8 octobre : Forum de l'économie (atelier Mieux manger : les attentes des consommateurs changent - intervenants : Chambre agriculture, MAB29, représentants distributeurs et transformateurs)
- 8 octobre : Forum de l'économie (Animation en commun avec Finistère 360 - micro-trottoir " l'alimentation facteur de développement pour le territoire ?")
- 12 octobre : Festival de la soupe (animation sur le thème de l'alimentation, promotion enquête)
- 16 novembre : Village Climat Déclat (atelier citoyen sur premières pistes d'action – vote du public sur les thèmes des actions)
- 25 novembre : Semaine / lundi de la santé (questionnaire orienté santé, auprès du public de la conférence inaugurale)

5. Premiers enseignements de la co-construction

Eléments de méthode :

Les sources qui ont permis de compiler les propositions comportent, outre les remarques, idées, propositions exprimées par les participants aux événements où le Projet Alimentaire Métropolitain a été présenté, les relevés d'entretiens menés avec les acteurs, externes ou internes à la collectivité, formels ou recueillis sur le terrain ; les documents pertinents concernant la collectivité (rapports d'activité, PADD, plan climat, diagnostic de santé, PAT départemental ...) ; des descriptions de projets en cours de développement ; les comptes rendus des réunions relatives à la gouvernance du Projet Alimentaire Métropolitain (groupe de coordination, réunion des Formulateurs, groupe technique).

Sur les bases décrites, 373 contributions pertinentes ont été relevées.

Les contributions et leur classement sectoriel

L'économie (88 contributions)

Les lieux d'approvisionnement sont le centre des préoccupations. Des liens sont fréquemment établis entre économie et satisfaction des besoins sociaux : épiceries solidaires, magasins à prix

accessible, implantation de commerce dans des zones moins pourvues ...

Les marchés de plein vent sont cités comme des lieux où la campagne rencontre la ville. De nouveaux marchés sont attendus par les consommateurs, dans des lieux précisés. Les producteurs sont quant à eux sensibles à une signalisation qui les mettrait en avant, en même temps que les produits locaux.

Le numérique peut contribuer à dynamiser l'économie alimentaire locale. Il est surtout attendu pour améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre.

L'offre existante, perçue comme intéressante par sa diversité, mérite d'être complétée. Soit par extension géographique de pratiques existantes (marchés, cabas des champs). Soit par adjonction de nouveaux projets, comme les Halles Saint Louis ou Ti Coop. Il est souhaité une extension des projets dans le secteur de la transformation, pour dynamiser l'économie locale mais aussi mieux répondre à des besoins sociaux.

Sectoriellement, deux chantiers pourraient être engagés, sur les produits de la mer et la gastronomie.

La communication et l'information (65 contributions)

L'appel à faciliter la vie des mangeurs qui souhaitent une alimentation plus locale ou durable est particulièrement fort. Plusieurs déclarations soulignent l'utilité de mieux présenter l'offre disponible. Le numérique serait un vecteur privilégié de cette information. Il est attendu des précisions sur l'offre, mais pas n'importe laquelle : ce sont les produits locaux, issus de pratiques agricoles de qualité, qui doivent être mis en avant.

L'autre canal mis en avant est l'organisation d'événements. Plusieurs événements à portée alimentaire sont cités spontanément, et leur visibilité/notoriété est confirmée. En parallèle, des lieux permanents d'animation sont souhaités, parmi lesquels un espace alimentaire aux halles Saint Louis et aux Capucins.

Brest Métropole et sa région en tant que destination de « gastronomie nature » est un axe possible de communication cohérent avec la stratégie touristique. Des réseaux d'acteurs (par exemple les restaurateurs) pourraient être mobilisés à cette fin.

La collectivité est attendue pour jouer un rôle spécifique, notamment à travers son exemplarité en matière d'alimentation (réceptions, cantines) mais aussi pour le portage ou la réalisation de ressources sur l'alimentation (par exemple sur la santé, les déchets, l'alimentation de qualité).

Les opérations de sensibilisation/éducation/formation à l'alimentation durable doivent participer de la stratégie de communication.

Le social

Nombre de contributions portent sur ce thème, émanant principalement des acteurs engagés dans les actions contre la pauvreté. Ainsi, la coordination entre les associations d'aide alimentaire mérite d'être soutenue, dans son existence même, mais aussi pour développer des outils utiles (par exemple pour le partage d'excédents). L'objectif de décroisement est cité à plusieurs reprises. Un grand nombre d'acteurs a été cité, ce qui témoigne d'un fort dynamisme, mais qui s'accompagne de dispersion.

Une originalité de ce thème est la densité de projets précis et localisés, qui concernent tous les quartiers. Cependant, certains secteurs posent des questions spécifiques avec par exemple une faible densité de commerce de bouche ou l'absence de lieux de diffusion de l'aide alimentaire.

Un nombre important d'initiatives concernant l'évolution des pratiques alimentaires, par la sensibilisation ou la formation, a été cité. Le territoire est doté d'une grande densité d'actions, ancrées dans le profil de chaque quartier mais peu articulées entre elles. Quelques projets sont plus structurants comme le défi familles à alimentation positive. Les sujets traités, à considérer comme des portes d'entrée susceptibles de mobiliser des publics différents, sont très divers : la santé, le gaspillage, les pratiques culinaires, le jardinage, la gestion du budget.

La collectivité, avec ses compétences et son expérience, est attendue pour à la fois faciliter les projets localisés et permettre la diffusion et l'articulation de toutes les expériences de terrain.

L'agriculture urbaine (47 contributions)

Brest métropole est reconnue comme une « capitale » de l'agriculture urbaine, en France. La multitude d'initiatives dispose déjà d'un certain réseautage, grâce notamment à Vert le Jardin. Elle est perçue comme un outil majeur au service de visées sociales : échanges entre habitants, apprentissage de la nature, sensibilisation à l'alimentation durable. Ce dernier point est particulièrement développé, dans une optique coopérative entre les habitants.

De nombreux projets de terrain existent et peuvent se multiplier, sous l'effet notamment des programmes d'aménagement portés par les pouvoirs publics (NPNRU sur les quartiers de Bellevue et Recouvrance). L'agriculture urbaine doit cependant encore être expliquée et élargie : poulaillers (qui permettent la réduction du volume de déchets collectés), éco pâturage ...

Mais l'agriculture urbaine n'est pas vue uniquement sous un angle social. Elle doit être considérée pour son apport économique, aujourd'hui mal connu. Elle relève pour l'heure d'une économie non monétisée mais pourrait être le support d'emplois viabilisés par une intervention croisée du marché et de l'intervention publique.

Cette intervention publique est essentielle pour l'aménagement de l'espace et la mise à disposition de lieux, en lien avec la démarche « nature en ville ».

Le numérique (34 contributions)

La mise en œuvre des outils numériques est souhaitée avec discernement, certaines contributions soulignant ses effets potentiellement excluants ou la nécessité de vrais contacts humains. Les attentes vis à vis du numérique sont assez convergentes. Il doit être d'abord un outil de transparence. Transparence sur les lieux où il est possible de trouver une alimentation locale, avec leurs caractéristiques (heures d'ouverture, gamme, etc.) ou transparence sur la qualité des produits.

Mais il est aussi attendu du numérique des possibilités plus récréatives : échange de type réseau social, par exemple pour des recettes de cuisine. Les démarches participatives sont valorisées, par exemple pour une cartographie alimentaire de la ville. Un tel outil faciliterait aussi l'émergence ou la stabilisation de projets économiques. La mobilisation des technologies de l'information et de la communication pourrait servir à susciter des vocations entrepreneuriales, par exemple par un « lab » culinaire pour le décollage d'activités.

Les moyens à mettre en œuvre sont avant tout la reconfiguration de l'existant (site internet « d'ici même ») dans un objectif qui permette l'automatisation de la captation et de la mise en ligne de l'information concernant l'alimentation ou de l'interopérabilité de l'information. Fort de son écosystème numérique, Brest pourrait se positionner en pointe dans ce domaine.

La restauration collective (35 contributions)

Les contributions portent en quasi-totalité sur la restauration scolaire. Quatre motivations principales ressortent, portées par des acteurs différents : rôle d'impulsion économique des achats, au profit des producteurs du territoire, ou des territoires voisins ; outil de sensibilisation à l'alimentation durable de première importance ; fourniture de repas sains, divers et équilibrés comme un devoir de la collectivité ; responsabilité environnementale à travers la diminution des déchets.

Le repas végétarien intéresse beaucoup de contributeurs. L'acceptation d'un repas par semaine est massive dans les réponses à la consultation citoyenne.

La politique d'approvisionnement défendue repose sur le local et le bio. Un rapprochement avec l'outil AgriLocal mis en place par le département est souhaité.

Le régime alimentaire (95 expressions)

Il y a une large convergence pour définir l'alimentation souhaitée comme locale, de saison, fraîche

et bio si possible. Les questions d'équilibre alimentaire sont régulièrement présentes. La part hédonique de l'alimentation, « comment se faire plaisir », domine par rapport aux considérations environnementales sur les impacts de l'alimentation, exprimées par un nombre plus restreint d'acteurs mais largement argumentées.

La santé (56 citations)

Ce thème mobilise des actions spécifiques de la collectivité, à plusieurs niveaux : sur la mise en œuvre locale du Plan National Nutrition Santé, dans le cadre de Brest ville active et sportive, en relation avec les lundis de la santé. La collectivité est attendue pour formaliser un « message clair » sur les relations entre alimentation et santé, à partager avec les acteurs.

Le gaspillage (15 contributions)

La lutte contre le gaspillage est abordée sous l'angle des interventions auprès des individus et des ménages, passant par des actions de sensibilisation, d'information et de communication (plan « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »). Mais les communes sont particulièrement attendues pour une action déterminée dans les restaurants scolaires dont elles ont la responsabilité, pour joindre la création d'une marge de manœuvre financière pour l'achat de produits de qualité et la contribution au respect de la planète. Le compostage ou l'élevage de poules, peut contribuer à réduire la masse de déchets.

Des actions ciblées vers des publics spécifiques sont évoquées : GMS, métiers de bouche, en lien avec les associations d'aide alimentaire

Il peut y avoir convergence de la lutte contre le gaspillage et le développement économique par la création d'unités de transformation de produits en excès, à l'image de ce que Babelicot fait pour les surplus de productions maraîchères.

L'urbanisme et l'environnement (38 contributions)

Elles portent majoritairement sur le rôle de la collectivité pour l'affectation et la régulation des usages de l'espace. Des attentes générales sont exprimées, concernant principalement la nature en ville. La mise à profit des espaces publics pour le fleurissement ou la culture d'aliments (de type Incroyables comestibles) est proposée. Le souci du respect de la nature est présent dans de nombreuses déclarations classées dans d'autres rubriques (évaluation des effets environnementaux de toutes les actions et décisions à privilégier).

Le foncier (9 expressions)

Principalement abordée sous l'angle de la préservation des espaces agricoles et de l'accompagnement de l'installation/transmission des exploitations, cette question provient de plusieurs sources, et pas seulement des personnes impliquées dans la production agricole. Cette réflexion, qui concerne aussi bien Brest Métropole que les espaces partenaires (pays de Brest et du COB) est évoquée sous l'angle d'un élargissement de la cellule foncière, dont la fonction est la vigilance sur les espaces agricoles. Ce sujet est également inscrit dans la convention entre Brest Métropole et la Chambre d'Agriculture.

Les acteurs et les rôles de la collectivité

Les attentes ont été exprimées sur plusieurs fonctions que peut exercer la collectivité :

- un rôle d'impulsion et d'exemplarité pour mettre sur les rails de nouvelles pratiques. C'est le cas par exemple de l'approvisionnement des cantines ;
- un rôle financier, pour soutenir les projets s'inscrivant dans le futur Projet Alimentaire Métropolitain. Les initiatives sociales ou associatives, et certaines activités économiques s'inscrivent dans ce champ ;
- un rôle de régulateur des usages de l'espace, rôle crucial notamment pour le développement

de l'agriculture urbaine ;

- un rôle de médiateur-régulateur pour des activités sur le territoire, par exemple pour faciliter la coordination et l'articulation entre associations, ou pour planifier la répartition du commerce de bouche.

Les informations recueillies révèlent que les autres acteurs considèrent que Brest Métropole dispose d'une vraie légitimité pour stimuler un système alimentaire territorial dont ils seront partie prenante. Cette légitimité s'appuie d'une part sur des acquis reconnus, par exemple dans le domaine social avec la vie de quartier, ou les achats pour certaines cantines, et d'autre part sur des attentes pour le déploiement d'autres actions fondées sur des compétences légales identifiées (urbanisme, développement économique ...).

En terme de méthodes, Brest Métropole est attendu en tant que coordinateur d'une action portée par la société civile ou financeur d'actions, mais aussi en tant que partie prenante d'un processus où elle prend sa part du travail à accomplir. Ce qui suppose aussi que la collectivité, secteur d'intervention par secteur d'intervention, précise avec la société civile organisée et les entreprises ses compétences légales, priorités et moyens d'intervention.

Les propositions ont été classifiées, dans l'annexe jointe, en 3 rubriques :

- Les propositions d'actions à court terme
- Les propositions d'actions structurantes
- Les propositions touchant à la gouvernance

6. Poursuite de l'élaboration du Projet alimentaire métropolitain

Sur la base de ces propositions, un travail technique sera mené avec les services des collectivités et avec les partenaires réunis au sein du groupe des Formulateurs, pour aboutir à des propositions de fiches-actions qui en définissent :

- Le contexte de l'action et l'ambition du territoire en la matière
- L'articulation avec les politiques publiques déjà en place
- Le pilotage et les partenaires
- Les étapes de la mise en œuvre
- Les moyens à y consacrer
- Les indicateurs de réalisation
- ...

Ce travail de qualification fera l'objet d'une nouvelle concertation et sera ensuite présenté, pour validation du plan d'actions, au Conseil de la métropole.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la Métropole, après avis des commissions compétentes :

- de prendre acte des éléments recueillis lors du processus de co-construction ;
- de valider la poursuite du processus d'élaboration du Projet Alimentaire métropolitain, en lien avec le groupe des partenaires et sous l'expertise des services concernés, sur la base de la classification jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE